

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 21 octobre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1887**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 octobre 2015, en y retirant les articles 20.015 et 30.006, et en y ajoutant l'article 30.012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1888**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 octobre 2015

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1889**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 1890**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle tel qu'élaboré par la Ville de Montréal et ses unités d'affaires, arrondissements et services centraux;
- 2 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi;
- 3 - de demander aux sociétés paramunicipales et organismes associés d'adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle et d'élaborer un plan d'action en accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1151643004

---

**CE15 1891**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 29 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150206006

---

**CE15 1892**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de soixante mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Novexco inc. (BuroPlus), plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, et le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour le Groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-12654 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1155085002

---

**CE15 1893**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois ;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 15 140 525 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153190002

---

#### **CE15 1894**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 910 658,30 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 043,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6746;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150504019

---

#### **CE15 1895**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153334029

---

**CE15 1896**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150206007

---

**CE15 1897**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150335004

---

**CE15 1898**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 28 002 874,10 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 785 357,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5781;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155884001

---

**CE15 1899**

Vu la résolution CA15 16 0313 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 5 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 595 477,03 \$ pour compléter les travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont, ainsi que de prolonger la gestion et la surveillance de ces travaux, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Roxboro Excavation inc. de 2 199 608,42 \$ à 2 754 191,71 \$, taxes incluses, et celui accordé à Groupe-Conseil Génipur inc. de 181 085,63 \$ à 221 979,36 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156401019

---

**CE15 1900**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Transfert Environnement et Société, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'animation-médiation et le secrétariat des comités de suivi Est et Ouest pour les centres de traitement des matières organiques (CTMO), pour une somme maximale de 142 413,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14591 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151185002

---

**CE15 1901**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 391 269,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement des serres Louis-Dupire et la construction d'un quartier de relocalisation pour les animaux du Biodôme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Saint-Gelais Montminy et Associés Architectes s.e.n.c.r.l. (STGM), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 374 257,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14502 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1155991003

---

#### **CE15 1902**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1155965004

---

#### **CE15 1903**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 646 747,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver le projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 520 711,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14136 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1150660006

---

**CE15 1904**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et Cogeco Diffusion Acquisitions inc. relativement au partage des flux vidéo sur la circulation du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.014 1155276001

---

**CE15 1905**

Vu la résolution CA15 27 0332 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention entre La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et la Ville afin de permettre la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156223001

---

**CE15 1906**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de verser au registre du domaine public le lot 1 416 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suite à la signature de l'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156037008

---



**CE15 1907**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et de déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de financer les projets de quartier;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1154784014

**CE15 1908**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 171 000 \$ aux 18 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 21 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015;

**Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015 – 2<sup>e</sup> date de tombée**  
**Répartition du soutien financier**

Événements	Organismes	Soutien proposé
<b>Volet I : International</b>		
Fed Cup par BNP paribas (tennis)	Association canadienne de tennis	15 000 \$
2015 North american chinese basketball association invitational tournament (basketball)	Montreal Mynix Athletic club	13 000 \$
Haba Waba Amérique du Nord (water-polo)	Fédération de Water-Polo du Québec	10 000 \$
Tournoi ITF 18 ans - Catégorie 2 (tennis)	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Compétition de BMX Flatland RealCitySpin	Association du BMX Flatland au Québec	6 000 \$
Championnats internationaux de tennis en fauteuil roulant (tennis en fauteuil roulant)	Association canadienne de tennis	3 000 \$
Coupe du monde ISU #2 - Montréal 2015 (patinage de vitesse courte piste)	Patinage de vitesse international de Montréal	20 000 \$
Tournoi invitation du club sportif MAA (squash)	Squash Québec	10 000 \$
Championnat international Camo invitation 2015 (plongeon)	Club de plongeon Camo Montréal inc.	12 000 \$
<b>Total</b>		<b>92 000 \$</b>

**Volet II : National**

Elite8 National Championships (judo)	Judo Canada	5 000 \$
Championnat canadien junior 16 ans et moins (tennis)	Fondation Élite junior tennis I.D.S	7 000 \$
Essais Nationaux 2 de Canoë-Kayak (canoë-kayak de vitesse)	Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse	7 000 \$
Championnats canadiens Taekwondo 2015 (taekwondo)	Taekwondo Canada	8 500 \$
Coupe jeunesse féminine de water-polo 2015 (water-polo)	Fédération de Water-Polo du Québec	5 000 \$
Championnat canadien ouvert de danse sportive (danse sportive)	Danse Sport Québec	5 000 \$
Ligue des Championnats Canadiens - Championnat des séniors (water-polo)	Canadian Water Polo Association inc.	5 000 \$
Sélections des coupes du monde (patinage de vitesse courte piste)	Centre régional d'entraînement - Montréal	2 500 \$
Qualification olympique (boxe)	Association Canadienne de Boxe Amateur	10 000 \$
<b>Total</b>		<b>55 000 \$</b>

**Volet III : Métropolitain**

Défi Altius Classique Verdunoise (course à pied)	Multisports Métro	6 000 \$
Tour du Mont-Royal Brébeuf (course à pied)	Corporation du collège Jean-de-Brébeuf	9 000 \$
39 <sup>e</sup> Omnium du Québec (judo)	Judo Québec	9 000 \$
<b>Total</b>		<b>24 000 \$</b>
<b>Grand total</b>		<b>171 000 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156340002

**CE15 1909**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Paroles d'Exclus, pour l'année 2015, pour réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1155066001

**CE15 1910**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 274 799 \$, aux organismes ci-après désignés à la suite de l'appel de projets printemps 2015, Abords du site Outremont, soutien aux projets structurants, secteurs ciblés prioritaires, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Le Chemin Vert Marconi-Alexandra	148 682 \$
Comité logement de la Petite-Patrie inc.	Intervention préventive dans les logements des secteurs Marconi-Alexandra et Saint-Édouard	46 117 \$
VRAC Environnement	Services communautaires Culture Vélo	80 000 \$

- 2- d'approuver trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156352006

---

**CE15 1911**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2015, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 40 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1151643005

---

**CE15 1912**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14558 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156133003

---

**CE15 1913**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage, le procès-verbal de bornage ainsi que le plan faisant partie intégrante du document, impliquant les limites de propriété communes du lot 2 161 937 avec, successivement, le lot 2 162 430 étant une partie de la rue Christin, le lot 2 162 509 étant une partie de la rue Sanguinet et le lot 2 338 328 étant une partie de la rue Sainte-Catherine Est, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1140455002

---

**CE15 1914**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le Règlement de régie interne et le Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, conformément aux *Lettres patentes* de la Société.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156943002

---

**CE15 1915**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, pour et au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153775003

---

**CE15 1916**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent pour une période de cinq ans, à l'égard du pouvoir prévu au troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), aux fins de la conciliation travail-famille.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153430020

---

**CE15 1917**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (1135941002), identifiant les nouvelles limites des écoterritoires et excluant de la liste des équipements d'intérêt collectif une superficie de 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique, les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1155941002

---

**CE15 1918**

Vu la résolution CA15 27 0342 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 6 octobre 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 308 996 \$ en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151169006

---

**CE15 1919**

Il est

RÉSOLU :

Attendu que la Ville de Montréal prend position en faveur de la conciliation travail-famille;

Attendu que la Ville de Montréal, de sa propre initiative, a mis en œuvre des actions relevant de sa compétence afin d'améliorer la conciliation travail-famille pour les éluEs montréalais;

Attendu que les éluEs municipaux n'ont pas accès au Régime québécois d'assurance parentale;

Attendu qu'en vertu de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste »;

Attendu que le 3 novembre 2013, 38 % des éluEs montréalais étaient âgés de 45 ans et moins;

Attendu que des éluEs sont devenuEs parents en cours de mandat depuis les dix dernières années;

Attendu le troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : « *Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier.* »;

Attendu que ce pouvoir relève de la compétence des conseils d'arrondissement en ce qui a trait aux conseillers d'arrondissement mais que le conseil adoptera une résolution (1153430020) afin que ces derniers soient également visés par la présente résolution;

Attendu l'intérêt du Conseil des Montréalaises à l'égard des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;

Attendu que le Conseil des Montréalaises a signifié son intérêt et offert sa collaboration dans le dossier de la conciliation travail-famille;

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, que l'absence de tout membre du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement en raison de la naissance ou l'adoption de son enfant n'entraînera pas la fin du mandat de ce membre et ce, pour une période maximale de 18 semaines;

- 2- de mandater le Conseil des Montréalaises afin de mener, auprès de femmes ayant fait carrière en politique ou ayant l'intention de le faire, une étude qualitative comprenant, entre autres, des groupes de discussion et l'évaluation des impacts sur les autres éluEs de la redistribution des responsabilités lorsqu'un éluE s'absente.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153430019

---

#### **CE15 1920**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, quant à la suspension et la destitution des directeurs d'arrondissement, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153741002

---

#### **CE15 1921**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$;
- 2 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le budget du projet de 70,4 M\$, en plus des coûts d'exploitation continus qui découleront des nouveaux aménagements.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156943001

---

**CE15 1922**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de décréter, qu'il en va de l'intérêt général de la Ville, et pour autant que cela soit nécessaire, que le comité exécutif exerce le pouvoir d'ester en justice dans le cadre du litige opposant Mme Nancy Bergeron à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1152923001

---

**CE15 1923**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Mme Lisa Baillargeon membre indépendant du Comité de vérification élargi en remplacement de M. André Harel;
- 2 - de désigner Mme Lisa Baillargeon à titre de présidente du Comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1151711001

---

**CE15 1924**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2016 et 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce;
  - 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
  - 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- le tout, conditionnellement à l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération.
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG07-028) »;



de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce;
- 2- d'approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérés au document intitulé :  
« Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) » joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151179004

---

## **CE15 1925**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier;
- 2- d'ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer les dépenses nécessaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;  
  
le tout, conditionnellement à l'adoption des 2 règlements par les instances compétentes.
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier »;
- 5- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) ».

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier;
- 2- d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) » joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151179005

---

**CE15 1926**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156335005

---

**CE15 1927**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156335002

---

**CE15 1928**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156335003

---

**CE15 1929**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement un du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - de protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager des opérations cadastrales nécessaires à cet effet, le tout tel que détaillé au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1135941002

---

#### **CE15 1930**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1156873001

---

#### **CE15 1931**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1153430016

---

#### **CE15 1932**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153430017

---

**CE15 1933**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1153430018

---

**CE15 1934**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Madame Marie-Claude Lavoie à titre de directrice du Service de la gestion et de la planification immobilière dans la fourchette salariale FM13 (138 040 \$ - 172 550 \$ - 207 060 \$), à compter du 16 novembre 2015 pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur général adjoint - Services institutionnels à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156991001

---

**CE15 1935**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155085002 - Conclure avec Novexco inc. (BuroPlus), une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec 1 option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 (3 soumissionnaires conformes pour le Groupe 1 pour un montant estimé à 8 000 141,82 \$) - (1 seul soumissionnaire conforme pour le Groupe 2 pour un montant estimé à 2 760 871,12 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153624066

---

**CE15 1936**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153190002 - Conclure avec Bell Canada, une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020, pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, pour une somme maximale de 15 140 525 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14367 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624065

---

**CE15 1937**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150504019 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 910 658,30 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public 15-6746.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624068

---

**CE15 1938**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153334029 – Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 (2 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624067

---

**CE15 1939**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155884001 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie au 1455, rue Bercy - Dépense totale de 28 002 874,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5781 (6 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624063

---

**CE15 1940**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150660006 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux - Dépense totale de 2 646 747,50 \$ - Appel d'offres public 15-14136 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624064

---

**CE15 1941**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156037008 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la Ville de Beaconsfield, pour un montant de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme – Dépense totale de 4 024 125 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624069

---

**Levée de la séance à 10 h 10.**

70.001

---

Les résolutions CE15 1887 à CE15 1941 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville